

Afin de mettre en œuvre sa politique de l'habitat, la Communauté urbaine de Dunkerque a été l'une des premières collectivités à se doter d'un programme local de l'habitat (PLH). Obligatoire pour toutes les communautés urbaines, c'est un document stratégique élaboré pour une durée de 6 ans qui présente l'ensemble des interventions en faveur du parc privé, du parc social, définit les objectifs en matière de construction neuve et de gestion du parc existant. Il définit également les actions menées afin d'assurer le logement ou l'hébergement de l'ensemble des ménages. L'élaboration du PLH est le fruit d'un travail collaboratif mené avec les communes et l'ensemble des acteurs de l'habitat (bailleurs, promoteurs, notaires, associations, ...).



Des constructions neuves (ici quai des Corderies à Rosendaël) qui allient qualité architecturale et environnementale.

L'actuel programme local de l'habitat porte sur la période 2013-2018. Il est toujours en vigueur et prorogé jusqu'en fin 2020, jusqu'à l'adoption du PLUI HD (Programme Local d'urbanisme Habitat Déplacements).

Le Programme local de l'habitat s'articule autour de trois grandes orientations :

- Améliorer l'attractivité du territoire et relever le défi démographique,
- Contribuer aux équilibres urbains et sociaux de l'agglomération,
- Répondre à la diversité des besoins et faciliter les parcours résidentiels

Le programme d'actions décline les actions à mettre en œuvre pour atteindre ces orientations.

L'habitat en pratique

Propriétaire

Bailleur

Locataire

Aides au logement

Documents du PLH

→ Diagnostic

→ Projet stratégique

→ Programme d'actions

Contact

Communauté urbaine de Dunkerque
Direction Habitat et Aménagement
Service Habitat Social
Pertuis de la Marine - BP 85530
59386 Dunkerque Cedex 1
Tél: 03 28 23 69 45